



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

**Évaluation des incidences Natura 2000
des projets de retournement de prairies permanentes ou prairies temporaires
de plus de 5 ans**

Formulaire simplifié

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise pour votre projet de retournement de prairies ou dans le cas contraire de demander de plus amples précisions sur certains points. Il est construit de manière à guider le porteur de projet dans la réalisation de l'évaluation des incidences de son projet de retournement de prairies, lorsque celui-ci se situe dans un ou plusieurs sites Natura 2000. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter tout complément qu'il juge nécessaire.

Où trouver l'information ?

Précisions sur la démarche :

- auprès de la DDT de Saône-et-Loire,
- dans les documents mis en ligne sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Biodiversité eau paysages > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Prendre en compte Natura 2000 dans les activités*).

Cartographie des sites :

- dans l'application « Cartes interactives » de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Développement Aménagement durables > Connaissance des territoires > Information géographique > Cartes interactives*).

Définition et localisation des enjeux, liste des espèces :

- le document d'objectifs du site Natura 2000 concerné lorsqu'il est élaboré (mairies concernées, DDT, site internet de la DREAL),
- les formulaires standards de données et fiches pédagogiques (site internet de la DREAL : *Biodiversité eau paysage > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Connaître les sites > Les sites de Bourgogne > Tableau de bord des sites*).

Éclairage sur les enjeux et assistance sur les aspects écologiques :

- auprès de l'animateur du site Natura 2000 concerné (liste des animateurs sur le site internet de la DDT : *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Protection de la nature et de la biodiversité > Natura 2000 > Évaluation des incidences au titre de Natura 2000 > Où trouver de l'information ?*).

Le porteur de projet

Nom (personne morale ou physique) :

N° pacage :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Production principale de l'exploitation : élevage polyculture-élevage culture

Autre :

Surfaces de l'exploitation par occupation du sol :

Occupation du sol	Surfaces (ha) hors Natura 2000	Surfaces (ha) en Natura 2000
Surface totale de l'exploitation		
Prairies et pâturages permanents et prairies temporaires de plus de 5 ans		
Prairies temporaires		
Cultures		

Identification du (ou des) site(s) Natura 2000, dans le(s)quel(s) se situe le projet :

N° site : FR 26..... Nom du site :

N° site : FR 26..... Nom du site :

N° site : FR 26..... Nom du site :

La cartographie des sites Natura 2000 est disponible sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (Cf page 1).

Le projet

Si votre projet concerne plusieurs îlots, remplissez autant de fiches « Projet » (pages 3 à 4) que d'îlots concernés

- **Description du projet de retournement** :
- **Commune** :
- **Référence de l'îlot et parcelle PAC** :
- **Surface à retourner** :
- **Âge de la prairie (ans)** :
- **Période envisagée pour le retournement** :
- **Situation géographique** :
 - plateau/terrasse plaine (inondable ou non)
 - haut de versant mi-versant
 - bas de versant et vallée
- **But du retournement** :
 - renouvellement en herbe autosuffisance en céréales
 - production de céréales autre :
- **Type de prairie déclaré à la PAC 2014** :
 - prairie temporaire de plus de 5 ans (PX) prairie naturelle (PN)
 - prairie permanente production de foin commercialisé (F1)
 - prairie temporaire de plus de 5 ans production de foin commercialisé (F3)
- **Mode d'exploitation de la prairie** :
 - prairie pâturée (Animaux pâturant ? Chargement à l'hectare ? Période de présence des bêtes?) :
 - prairie fauchée (Quelle fréquence ? Période de la première fauche?) :
 - prairie fauchée et pâturée (détaillez) :
- **Interventions sur la prairie** :
 - amendement (Type ? Quantité ? Fréquence?) :

.....
 fertilisation (Type ? Quantité ? Fréquence?) :

.....
 traitement chimique (Type ? Espèces visées ? Quantité ? Fréquence?) :

.....
.....

• **Comportement du sol :**

séchant sableux séchant caillouteux et calcaire sain humide

• **Profondeur du sol :**

superficiel (<40 cm) peu profond (<60-80 cm) profond (>80 cm)

• **Nature de culture des parcelles voisines (environnement immédiat) :**

cultures prairies temporaires
 prairies temporaires de + de 5 ans prairies et pâturages permanents

• **Présence d'aménagements de gestion des excès d'eau sur la parcelle :**

Drainage : oui non
Présence de rigoles : oui non

• **Présence d'éléments du paysage :**

Haies Arbres Murets
sur combien de côtés : sur combien de côtés : sur combien de côtés :

(Si suppression de haie, remplir la fiche formulaire d'arrachage de haies)

• **Présence de zones humides sur la parcelle ou à proximité :**

Mares : oui non
Si oui, conservation des mares : oui non
Petite zone de suintement de pente oui non
Mouillères oui non
Bas marais oui non
Cours d'eau oui non
Autre :

• **Y-a-t-il des MAEC en cours sur la parcelle à retourner :**

oui non

Si oui, lesquelles :

• **La parcelle va-t-elle être drainée suite au retournement :**

oui (joindre le formulaire spécifique au drainage) non

À joindre au présent formulaire :

Une ortho-photographie du registre parcellaire graphique (capture d'écran telepac par exemple) avec la localisation de votre projet.

Avez-vous eu contact avec l'animateur du site Natura 2000 ou des experts (demande d'informations, discussion sur les scénarii techniques pour minimiser les incidences) ?

oui

non

Si oui, nom de l'animateur ou de l'expert :

Quelles éventuelles préconisations avez-vous prises en compte ?

.....
.....
.....
.....
.....

Prévoyez-vous des mesures d'évitement ou de réduction des impacts écologiques de votre projet :

non

oui (précisez lesquelles) :

.....
.....

NOTA BENE

Votre projet peut relever d'autres réglementations indépendantes de Natura 2000 (code rural, code de l'urbanisme...). Il vous appartient de vérifier la conformité de votre projet avec ces réglementations.

Règles de la politique agricole commune (PAC)

Les prairies identifiées comme prairies sensibles à la PAC ne peuvent pas être retournées, sous peine de sanction sur le paiement vert et d'obligation de réimplantation en prairie permanente l'année suivante.

Par ailleurs, le cahier des charges de certaines MAEC (notamment les mesures « SHP », « PH », « PM »...) interdit le retournement de prairie sur les surfaces engagées ou sur la totalité de l'exploitation. En cas de doute sur vos engagements, vous pouvez contacter l'Unité aides directes du Service économie agricole de la DDT de Saône-et-Loire.

Les espèces d'intérêt communautaire

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs et les autres documents disponibles pour chaque site Natura 2000 (Cf page 1). L'animateur du site concerné peut également vous aider à identifier des enjeux particuliers.

Avez-vous identifié des espèces d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité de la prairie à retourner :

Faune: oui non ne sait pas

Si oui, la(les)quelle(s) ?

- Batraciens oui non ne sait pas
- Écrevisses oui non ne sait pas
- Chauves-souris oui non ne sait pas
- Oiseaux oui non ne sait pas
- Insectes oui non ne sait pas
- Reptiles oui non ne sait pas
- Autres oui non ne sait pas

.....

Flore: oui non ne sait pas

Si oui, la(les)quelle(s) ?

.....
.....

Les habitats d'intérêt communautaire

Avez-vous identifié des habitats d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité de la prairie à retourner : oui non ne sait pas

Si oui, le(les)quel(s) ?

.....
.....

Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un site Natura 2000. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire,
- destruction ou dégradation de l'habitat d'une espèce d'intérêt communautaire
- destruction d'une espèce d'intérêt communautaire ou perturbation dans la réalisation de son cycle de vie

Votre projet de retournement de prairie est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un site Natura 2000 ?

oui : l'évaluation doit se poursuivre par un complément de dossier en concertation avec le service instructeur du projet (conformément à l'article R.414-23 du code de l'environnement).

non (justification de la conclusion) :
.....
.....
.....
.....

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est à remettre au service instructeur du projet :

DDT de Saône-et-Loire – Service Environnement
37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71 040 Mâcon cedex.

A (lieu) :
Le (date) :

Signature :